

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA



MANITOBA ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA
YEARS/ANS

06/07
Rapport
Annuel

Mission

Le Conseil des arts du Manitoba est un organisme indépendant du gouvernement provincial qui se consacre à l'excellence artistique. Nous offrons un large programme de subventions destinées aux artistes professionnels et organisations artistiques. La mission du Conseil des arts du Manitoba est de promouvoir, de préserver et de soutenir les arts en tant qu'éléments essentiels à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines.

Vision

Le Conseil des arts du Manitoba imagine une province à l'esprit créatif stimulé par la présence des arts au cœur de la vie communautaire où :

- » la population apprécie une expression culturelle et artistique variée;
- » les arts sont vivement encouragés en tant que composante majeure de l'excellence en éducation;
- » le paysage artistique est caractérisé par une participation à l'échelle de la province qui inclut les divers habitants et collectivités.

Mandat

Conformément au protocole d'entente conclu avec la Province, le Conseil soutient les activités artistiques professionnelles des personnes, des groupes ou des organismes faisant preuve d'une excellence artistique démontrée ou potentielle. Ceci inclut le financement des établissements de formation artistique, l'évaluation professionnelle, le perfectionnement professionnel, le Programme des artistes à l'école et les tournées.

Valeurs

La vision, la mission et les objectifs du Conseil des arts du Manitoba seront guidés par les dix valeurs essentielles suivantes :

EXCELLENCE Faire preuve d'excellence dans les arts et dans l'administration et la prestation de nos programmes.

DIVERSITÉ Encourager l'intégration des arts dans la vie et l'inclusivité au sein du secteur artistique.

TRANSPARENCE Faire preuve de transparence dans nos relations avec nos clients et nos publics.

LEADERSHIP Faire preuve de leadership dans nos idées et nos actions.

INNOVATION Faire preuve d'ouverture d'esprit, de créativité et d'une vision à long terme.

COMMUNICATION Fournir des renseignements d'importance à nos clients et à nos publics.

CONSULTATION Travailler en coopération et en partenariat avec nos clients et nos publics.

ENGAGEMENT Nous engager à respecter nos obligations envers nos clients et à atteindre nos objectifs.

RESPECT Respecter le caractère unique de nos clients en étant justes et équitables.

INTÉGRITÉ Faire preuve d'honnêteté dans nos rapports avec nos clients et nos publics.

TABLE DE MATIÈRES

1	LETTRE AU PREMIER MINISTRE
2-3	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
3	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
4-5	OBJECTIF: ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE
5-6	OBJECTIF: PROMOUVOIR LES ARTS
6	OBJECTIF: APPUYER LA DIVERSITÉ CULTURELLE
7	OBJECTIF: PROMOUVOIR L'ÉDUCATION
8	PLAN STRATÉGIQUE 2007 - 2010
9	AGANETHA DYCK: RÉCIPIENDAIRE DU PRIX DE DISTINCTION EN ARTS DU MANITOBA
10	MEMBRES DU CONSEIL ET DU PERSONNEL
11-18	ÉTATS FINANCIERS
19-38	LISTE DE SUBVENTIONS

Lettre au Premier Ministre

525-93 avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3B 3B1
204 945 2237
204 945 5925

Le 15 septembre 2007

Monsieur Gary Doer,
Premier ministre et président du Conseil exécutif

Monsieur le premier ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur
le Conseil des arts du Manitoba, je vous sou mets,
au nom de ses membres, le rapport des activités
du Conseil correspondant à la période du 1er avril
2006 au 31 mars 2007.

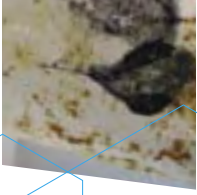
Veuillez recevoir, Monsieur le premier ministre, mes
salutations distinguées.



LA PRÉSIDENTE

Judith Flynn





Rapport de la présidente

Le Conseil des arts du Manitoba étire son 40e anniversaire sur une période de quatre années de festivités jusqu'à l'automne de 2009. Ce passage graduel à l'âge de 40 ans (une option hors de portée des simples mortels) nous donne le temps de réfléchir tant à notre évolution comme Conseil qu'aux défis et opportunités qui sous-tendront nos lendemains.

VIVE L'EXPÉRIENCE DES ARTS

Cette année, le CAM a tenu sa retraite annuelle à Portage la Prairie et reconduit son engagement envers le financement public des arts dans le cadre des festivités de son 40e anniversaire. Ce financement public a été le sujet majeur de deux récentes conférences auxquelles j'ai participé. Cette nouvelle emphase reflète un courant mondial, ce que j'estime être l'un des développements les plus marquant et inspirant quant au financement public des arts que j'aie jamais vu.

Nous avons d'abord consacré des années à justifier aux yeux des gouvernements et des corporations la valeur des arts en insistant sur leurs retombées économiques et sur leurs effets thérapeutiques chez des jeunes à risque, en citant des statistiques d'emploi et ainsi de suite. Tout le monde connaît les arguments, y compris les communautés politiques et corporatives.

Maintenant, on s'éloigne de cette justification utilitaire des arts pour passer à une raison bien plus ancienne d'appréciation de la valeur intrinsèque des arts: leur rôle de pilier de notre humanité. Plus que toute autre entreprise humaine, les arts reposent sur la mise à contribution de notre imaginaire et, comme s'il s'agissait d'une merveilleuse boucle, ils le développent et l'alimentent.

Il est essentiel que les bailleurs de fonds publics comprennent que le public que nous servons dépasse le cercle des artistes, organismes des arts et habitués. Il faut reconnaître l'existence de cette vaste toile de l'humanité et nous devons trouver des façons d'en relier les parties constituantes, pas dans le sens usuel et plutôt condescendant du système d'activités ambulantes, mais en notre qualité de partenaires de la co-construction de l'appréciation des arts par le public.

Pendant sa retraite, le Conseil a également complété son plan stratégique. Si ses buts ultimes n'ont pas changé quant aux principes, ils ont été reformulés et

clarifiés. De plus, son groupe consultatif sur les arts, dont les membres sont élus par la communauté des arts pour la représenter, demeure une courroie de transmission pour l'informer de l'accueil et des réactions de cette communauté vis-à-vis nos divers projets. Le nouveau plan stratégique lui sera présenté au printemps de 2007.

Il nous fait également grand plaisir de souhaiter la bienvenue comme membre du groupe consultatif sur les arts à Joan Sheldon, directrice générale du Leaf Rapids Exhibition Centre, à titre de représentante du nord du Manitoba.

VIVE LES ARTISTES

Les résultats de l'Examen du soutien accordé aux artistes du Manitoba sont accessibles sur notre page d'accueil au www.conseildesarts.mb.ca. Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous ceux qui ont participé au sondage. Le Conseil décidera, lors de la retraite de l'automne 2008, de la façon la plus effective et efficace de mise à contribution des recommandations.

Cette année, le CAM a souligné les réalisations de la carrière de la grande artiste visuelle Aganetha Dyck, récipiendaire de son Prix de distinction en arts. Nous faisons état de sa si impressionnante carrière de 30 ans en agrémentant de ses oeuvres ce rapport annuel et, en même temps que nous célébrons nos 40 ans, nous célébrons les réalisations extraordinaires d'autres artistes professionnels qui, comme elle, témoignent des retombées que notre processus de subvention génère. Aganetha a reçu sa première subvention du CAM il y a plus de 20 ans et nous espérons continuer à épauler son cheminement artistique et le rayonnement qu'elle donne au Manitoba nationalement et internationalement.

Cette année, nous avons également eu le plaisir d'offrir sept subventions majeures totalisant 159 000\$ à des artistes de diverses disciplines. D'une valeur maximale de 25 000\$, elles leur permettront de se consacrer à un grand projet pendant un maximum d'un an. Pour consulter les biographies de ces récipiendaires, rendez-vous s.v.p. à notre site web.

Rapport du directeur général

VIVE LE CONSEIL

Cette année, nous avons dit au-revoir à Duncan Mercredi, un membre du conseil, et avons accueilli Keith Bellamy et Brennan Manoakeesik. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil, d'hier et d'aujourd'hui, pour leur dévouement indéfectible envers les arts dans notre province. Nous sommes prêts pour une autre belle année de célébration de nos artistes et d'engagement à aider les Manitobains à interagir davantage avec les arts.

Je saisis également l'occasion pour dire à Douglas Riske, notre directeur général, que le Conseil apprécie son leadership et sa vision et lui en est reconnaissant. Je remercie aussi le personnel du CAM pour son dévouement de tous les instants envers les arts et le travail du Conseil.

Nous poursuivons au cours des deux prochaines années la célébration de 40 années d'appui aux arts et je vous enjoins de vous lancer dans la ronde.



Dr. Judith Flynn

LA PRÉSIDENTE

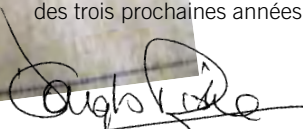
Dans son rapport, la présidente, Mme Judith Flynn, fait état d'un courant mondial voulant que le financement public des arts et la valeur que le public leur reconnaît soient les assises d'un virage dans les modes de financement. Lors de la conférence de la National Assembly of State Arts Agencies, Andrew Taylor, le directeur du Bloz Centre for Arts Administration de l'université du Wisconsin, à Madison, a invité les mécènes des arts à «définir et décrire» leur recette de la réussite, à examiner les structures qui les servent ou les sabotent, à décrire les grandes structures qui peuvent épauler ou déformer cette vision et encourager une «culture d'architectes». Comment un conseil d'administration, sa haute direction et son personnel font-ils pour collaborer et apprendre ensemble à «souer vers un point d'arrivée?».

Les discussions portant sur ces courants et modes d'action lors de la retraite annuelle du Conseil à l'automne 2006 ont eu un impact sur le processus de planification du Conseil. Dans une optique très pratique, l'année 2006-07 s'est avérée pour le Conseil une année de transition, les stratégies développées pour la période de 2001 à 2006 étant passées à l'histoire et ayant été étudiées à fond. Ses comités et groupes de travail ont scruté les buts et objectifs actuels d'une façon à la fois vaste et exhaustive afin de confirmer ou redéfinir la forme et la taille du soutien du Conseil aux arts et aux artistes du Manitoba.

En mars 2007, le personnel de direction du Conseil s'est basé sur les résultats du travail du Conseil pour élaborer un nouveau plan stratégique pour 2007-2010, un plan d'affaires détaillé devant suivre.

Le personnel du Conseil forme une équipe déterminée et professionnelle qui continue à apprendre et à croître tant du point de vue individuel que de celui d'un groupe d'architectes décidés à développer et soutenir les artistes professionnels et les communautés du Manitoba.

Ce rapport annuel, axé sur nos objectifs, met un terme au plan précédent et présente une version abrégée du nouveau plan qui guidera notre organisation au cours des trois prochaines années.



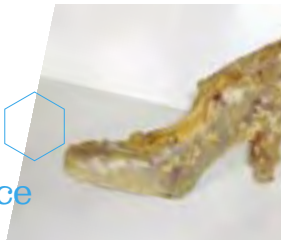
Douglas Riske

DIRECTEUR GÉNÉRAL



BUT

Encourager L'excellence Artistique



OBJECTIFS POUR 2006 - 2007

- a) **Le CAM a terminé la révision complète de toutes les politiques annuelles et de fonctionnement, invitant ce faisant la communauté à participer tant au processus de la conception qu'à celui de la mise en œuvre de tous les changements, dont: un processus d'évaluation globale et pondérée; une structure de financement équitable, des normes et des résultats mesurables; des liens avec les projets d'éducation artistique et les initiatives liées au projet pilote Liaisons communautaires; des projets de stabilisation; des accords de financement pluriannuels; et le rôle de l'artiste.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Un examen complet du soutien aux organismes professionnels des arts entrepris en 2002-2003 s'est poursuivi, accompagné de temps à autre de modifications importantes aux lignes directrices, aux critères et aux méthodes d'attribution.

Le travail d'un consultant en politiques, impliquant participation du personnel, recherches et consultations avec la communauté, s'est traduit par des modifications créatives et pertinentes quant aux relations entre le Conseil et ses organismes-clients.

Une entente-pilote de financement multipartite et des plans ont été dressés pour l'attribution d'un maximum de cinq ententes au cours de la prochaine année.

Des modifications ont été apportées aux politiques de fonctionnement des arts visuels en consultation avec la communauté.

Des plans ont été dressés pour compléter au cours de la prochaine année des modifications aux politiques de fonctionnement.

Le CAM a maintenu son soutien aux organismes en transition, par l'intermédiaire de projets d'évaluation et d'assistance technique.

Le budget de fonctionnement annuel du CAM pour 2006 - 2007 a atteint 9,5 millions de dollars.

En 2006 - 2007, le CAM a attribué 5,4 millions de dollars en financement annuel de fonctionnement à 49 organismes des arts professionnels, tant de grande que de petite envergure.

Au 31 décembre 2006, le budget total des organismes recevant du financement du CAM s'élevait à \$37,114,755. Le nombre de représentations, expositions ou publications produites par ces organismes a été de 4357, pour un public ou des ventes (livres) de 1 354 349.

Les organismes que finance le CAM emploient 2287 personnes et ont des charges de personnel de 20 879 845\$.

Le financement accordé par le CAM à ces organismes représente 14,2% de l'ensemble de leurs recettes, alors que le total de leur financement public de 13 615 679\$ compte pour 36,68%. Le financement de 4 208 365\$ accordé par le Conseil canadien des arts compte pour 11,33%, tandis que le financement privé de 6 980 649\$ représente 18,8% de l'ensemble des

- b) **Le CAM a mis en œuvre des politiques de soutien aux artistes professionnels du Manitoba, peu importe l'étape de leur carrière, y compris: remaniement de la subvention majeure destinée aux arts; aide accrue aux particuliers pour améliorer l'accès aux programmes en région rurale et dans le nord du Manitoba; nouveaux programmes d'octroi de subventions aux artistes, tant en émergence qu'établis, après consultations auprès de la communauté.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

L'étude du soutien aux artistes du Manitoba a donné lieu à des propositions présentées au Conseil pour rétroaction, puis à une analyse des résultats et des recommandations par l'ensemble du personnel.

- » Des éléments de fonctionnement exigeant des ajustements et/ou des modifications ont déclenché des correctifs en temps opportun.
- » Les résultats de cet examen ont été remis au Comité consultatif sur les arts pour qu'il y mette du sien.
- » D'autres recommandations quant aux changements requis seront faites par le personnel dans l'année qui suit.

Le CAM a lancé son programme du Chalet Deep Bay dans le parc national du Canada Riding-Mountain, en partenariat avec Parcs Canada, et les premiers séjours ont eu lieu pendant l'été 2006.

"Il m'est difficile d'expliquer l'impact de mon séjour à Deep Bay sur moi et la pratique de mon art. La solitude du matin naissant m'a offert un milieu contemplatif propice au jaillissement d'idées...l'idéal pour explorer et développer davantage mes idées sur la nature, le corps humain et le monde technologique. Cela peut sembler un peu exagéré, mais j'ai eu une expérience que je ne serai pas près d'oublier". Reva Stone, artiste en résidence à Deep Bay, 2006.

BUT

Promouvoir Les Arts

- c) **Le CAM a lancé une évaluation continue des répercussions, à court et à long terme, du soutien accordé aux artistes sur eux et sur la communauté.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Ceci découlera des résultats de l'examen du Soutien accordé aux artistes du Manitoba.

- d) **Le CAM a terminé une évaluation du processus d'évaluation par les pairs et procède à la mise en oeuvre des recommandations après consultation auprès de la communauté.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Ceci découlera des résultats de l'examen du soutien accordé aux artistes du Manitoba.

- e) **Le CAM s'est doté de politiques pour assurer une mise en oeuvre satisfaisante et rigoureuse de tous ses programmes et veiller à ce que le maximum d'argent possible soit destiné à la création et à la production artistique.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Le directeur des programmes de subvention poursuit le perfectionnement et le peaufinage du développement, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes du Conseil.

Le CAM a créé un poste pour mieux épauler la mise en oeuvre effective et efficace de ses programmes et services. Mary Lou McGurran s'est jointe au Conseil en septembre 2006 comme directrice des opérations.

En 2006 – 2007, le CAM a reçu 125 demandes de financement provenant de nouveaux candidats, exclusion faite des demandes de bourses d'études, et a accordé 353 subventions. En tout, 1 395 203\$ ont été déboursés pour des projets individuels.

Des subventions accordées en 2006 – 2007, 82% l'ont été à des artistes vivant dans la région de Winnipeg et 18% à des artistes d'ailleurs au Manitoba.

En 2006 – 2007, le CAM s'est prévalu des services de 122 jurés et évaluateurs provenant de 25 municipalités dans sept provinces, ainsi que d'un autre provenant des États-Unis.

OBJECTIFS POUR 2006 – 2007

- a) **Augmentation du niveau de sensibilisation et amélioration du profil des artistes professionnels et des organismes artistiques dans les communautés de tout le Manitoba.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Le CAM a poursuivi l'élaboration d'un plan de promotion multiniveau comportant notamment des occasions de fêter son quarantième anniversaire au cours des deux prochaines années.

Le CAM a appuyé la deuxième semaine annuelle des arts et de la culture, lancée par le Manitoba Arts Network et proclamée par M. Eric Robinson, ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

Le CAM a accordé sept subventions majeures en 2006 – 2007 pour un total de 159 000\$.

Le CAM a souligné officiellement les réalisations de l'artiste visuelle de renom Aganetha Dyck, la récipiendaire de son Prix de distinction en arts, lors d'une réception publique au Musée des beaux-arts de Winnipeg.

Le CAM a organisé dans la région de Winnipeg et à travers les régions rurales des réunions d'information sur sa programmation

- b) **Accroissement du soutien actif aux activités reliées aux arts, partout au Manitoba, et expansion du tourisme culturel.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Le CAM a réalisé une étude démographique reliée à la participation aux arts en vue d'aider les organismes impliqués à élargir leurs bases d'auditoires.

- c) **Augmentation de la couverture médiatique sur les arts à travers la province.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Le CAM a transmis régulièrement des communiqués de presse à des médias ruraux sur les visites d'artistes à l'école dans leurs milieux.

En 2006-2007, les médias ont mentionné le CAM de façon positive à l'occasion de 79 interventions dans la presse écrite, radiodiffusée ou télévisée, qui portaient sur des questions diverses reliées aux arts.



BUT

Appuyer La Diversité Culturelle

- d) **Le site Web du Conseil des arts du Manitoba est le lien principal entre les artistes et les communautés du Manitoba, d'une part, et le CAM, d'autre part.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Les formulaires d'inscription aux programmes de subventions aux artistes individuels et les listes de récipiendaires de subventions (en temps réel) figurent maintenant sur le site, qui comporte aussi diverses nouvelles fonctions à l'intention des artistes du Manitoba.

En 2006 – 2007, le programme d'Arts Autochtones a financé 30 artistes autochtones, dont 18 provenant de communautés rurales, pour un total de 117 642\$.

En 2006 – 2007, des subventions de 74 968\$ en matière de liaisons communautaires ont été accordées à des groupes moins bien servis ou désavantagés (handicapés, ethnoculturels, ruraux, du nord, autochtones et jeunes), ainsi que pour le développement du programme des artistes dans la communauté.



OBJECTIFS POUR 2006 – 2007

- a) **Les programmes mis en œuvre par le Conseil représentent la diversité démographique, culturelle, intellectuelle, sociale et spirituelle de la province.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Dans son examen du soutien aux artistes du Manitoba, le CAM a tenu compte, en matière de format et de mise en œuvre, de la diversité des artistes au Manitoba, les résultats pertinents devant servir lors de l'étude des politiques et changements opérationnels.

- b) **Les artistes et les organismes artistiques autochtones ont accès aux programmes du CAM, lesquels sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de l'artiste et de la communauté.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Le CAM a continué à mettre en œuvre ses programmes des arts autochtones partout dans la province, par le biais de visites ciblées dans diverses communautés par sa consultante.

- c) **Le CAM offre des programmes complémentaires conçus pour répondre aux besoins de la communauté artistique professionnelle multiculturelle.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Des plans ont été dressés tard dans l'année pour tenir des consultations avec des partenaires financiers à l'appui d'initiatives artistiques dans la communauté ethnoculturelle du Manitoba.

- d) **Le CAM offre un programme continu conçu pour répondre aux besoins des artistes professionnels et des organismes artistiques des communautés rurales et du Nord.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

La consultante du MAC aux Liaisons et à l'accès communautaire a intéressé et impliqué des artistes et des communautés de par toute la province d'une façon proactive pour faciliter l'accès.

- e) **Le CAM dispose d'un système de suivi des demandes dans le but d'accroître et d'améliorer l'accès par les diverses communautés du Manitoba.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

La recherche se poursuit pour décider de la façon de demander et de recueillir l'information nécessaire et d'en faire le suivi, tout en veillant au respect des normes de protection des renseignements personnels.

BUT

Promouvoir L'éducation Artistique

OBJECTIFS POUR 2006 - 2007

- a) **Le soutien financier et le leadership offerts par le CAM encouragent l'éducation artistique continue, grâce à l'expérience des arts artistiques offertes dans toute la province, régulièrement et de façon ponctuelle.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Le programme des artistes à l'école et GénieArts continuent à offrir des occasions d'éducation artistique et de stages d'artistes dans les écoles partout dans la province, ce qui s'est traduit par une amélioration de l'accès aux arts et des systèmes de mise en oeuvre.

Le premier atelier de deux jours de perfectionnement professionnel pour les artistes du programme des artistes à l'école tenu au début de 2007 a attiré une bonne quarantaine d'artistes.

Le CAM appuie l'Alliance for Arts Education in Manitoba dans sa mise sur pied d'une campagne provinciale de promotion de l'éducation artistique.

- b) **Tous les élèves des écoles du Manitoba sont assurés de recevoir une bonne éducation artistique.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Le CAM a poursuivi ses consultations portant sur l'élaboration d'un nouveau programme des arts au Manitoba.

- c) **Les politiques de fonctionnement organisationnel du CAM insistent sur des initiatives et des programmes d'éducation artistique détaillés comme critères de base de l'évaluation des organismes artistiques.**

MESURES PRISES JUSQU'À MARS 2007:

Le CAM maintient un suivi sur les programmes et initiatives d'éducation artistique entrepris par des organismes artistiques qu'il finance.



HOCKEY NIGHT IN CANADA, AGANETHA DYCK / PHOTOGRAPHE PAR PETER DYCK

De septembre 2006 à juin 2007, 185 stages de courte et longue durée par des artistes à l'école ont impliqué 46 artistes. Ce programme a touché 59 écoles de la région Winnipeg et 126 écoles d'ailleurs dans la province. En tout, 25 816 étudiants ont participé au programme des artistes à l'école.





Plan stratégique 2007 - 2010

BUT

Le Conseil des arts du Manitoba reconnaît et encourage l'excellence, la créativité et l'innovation artistiques.

OBJECTIFS

- Un secteur des arts professionnels au Manitoba empreint de dynamisme et d'innovation.
- Organismes artistiques sains et durables au Manitoba.
- Artistes ayant des carrières satisfaisantes et durables.

BUT

Le Conseil des arts du Manitoba demeure un leader dans la communauté artistique et fait la promotion de l'importance de situer les arts au cœur de la vie de la communauté.

OBJECTIFS

- Les intervenants en gestion des affaires publiques tiennent compte de l'importance des arts lors de leurs prises de décisions.
- La communauté démontre son soutien aux arts par un haut degré de participation, présence, bénévolat et gérance.
- Les Manitobains sont conscients de l'importance des contributions des artistes et des organismes des arts dans notre province.
- Le CAM fait partie intégrante de partenariats non homogènes avec des organisations fort diverses pour l'épauler dans l'atteinte de ses buts.

BUT

Le Conseil des arts du Manitoba privilégie des activités artistiques qui reflètent la diversité culturelle et les identités autochtone et franco-manitobaine de la province.

OBJECTIFS

- Le secteur des arts professionnels du Manitoba est diversifié et inclusif.
- Les artistes des diverses communautés du Manitoba ont plein accès aux programmes du CAM.

- Les arts professionnels émanant d'une vaste gamme de communautés et de pratiques artistiques sont reconnus, soutenus et appréciés à leur juste valeur régionalement, nationalement et internationalement.

BUT

Le Conseil des arts du Manitoba supporte des occasions pour tous les Manitobains de participer à et de faire l'expérience d'activités artistiques et culturelles.

OBJECTIFS

- Les Manitobains reconnaissent la valeur d'une éducation artistique de qualité, y compris une formation artistique de grande qualité, des expériences utiles et une implication dans diverses traditions et disciplines.
- Les Manitobains ont accès à l'expérience fréquente, diversifiée et de grande qualité des arts.

BUT

Le Conseil des arts du Manitoba gère ses ressources d'une façon effective, imputable et transparente.

OBJECTIFS

- Les services du CAM sont à la hauteur de nos valeurs de respect, d'intégrité, de consultation et de communication.
- Le CAM gère prudemment les deniers publics qu'on lui confie.
- Les personnel du CAM est très motivé, qualifié, dévoué et rémunéré en conséquence.



Aganetha Dyck



Aganetha Dyck est la cinquième récipiendaire du Prix de distinction en arts du Conseil des arts du Manitoba. Ce prix annuel de 30 000\$ reconnaît l'excellence artistique et les réussites de la carrière remarquable d'un artiste professionnel du Manitoba. Lors de sa création, le Conseil voulait célébrer les carrières et réalisations d'artistes établis du Manitoba qui sont le cœur de la créativité de notre province et nous représentent sur la scène nationale et internationale. Agatha exemplifie l'esprit de ce prix et nous sommes honorés de célébrer sa carrière exceptionnelle.

Née à Winnipeg, Aganetha expose ses œuvres depuis 1975 et a participé à plus de 30 expositions solo et plusieurs de groupe à travers le Canada et à l'étranger. Elle est connue particulièrement pour son travail en collaboration avec des abeilles et sa technique la plus récente consiste à placer des objets utilitaires dans des ruches, permettant ainsi aux abeilles de devenir ses partenaires artistiques en y intégrant des sculptures de cire. Non seulement Aganetha a-t-elle laissé sa marque dans le monde des arts visuels, mais elle a aussi été partie prenante de la croissance et du rayonnement de la communauté artistique du Manitoba. Elle siège présentement au conseil d'administration de la Plug In Gallery et s'adonne depuis plus de 20 ans au mentorat chez MAWA (Mentoring Artists for Women's Art).

1975-76

Première exposition en solo à la MacKenzie art gallery, Regina, Saskatchewan

1979

Première exposition en solo à Winnipeg à l'ancienne Arthur Street Gallery - *Dimensions 8-46 - Shrunken Clothing*

1985

The Large Cupboard - Canned buttons, une exposition à la Winnipeg Art Gallery. Cette même année, elle reçoit le prix Leon A. Brown attribué par le Musée des beaux-arts de Winnipeg

1985

Aganetha devient l'un des premiers mentors de Mentoring Artists for Women's Art.

1986

Aganetha reçoit sa première subvention du CAM. Certains projets financés par le CAM, dont *Hand Held: Between Index and Middle Finger*; *Drawing with the Bees*; *Sports Night in Canada*; et *The Extended Wedding Party*, ont mené à de nombreuses expositions au Canada et à l'étranger.

1990

Première collaboration d'Aganetha's avec les abeilles

1995

Exposition *The Extended Wedding Party* à la Winnipeg Art Gallery. Cette exposition en solo s'est produite à huit reprises au Canada.

2007

Aganetha reçoit le Prix de distinction en arts du Manitoba et le Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques

"C'est le système de subventions du Conseil des arts du Manitoba qui m'a permis de travailler librement, à temps plein, et de produire des œuvres d'art puissantes. Son financement a été un pilier de ma carrière d'artiste."

Aganetha Dyck.





Membres du Conseil et du Personnel

MEMBRES DU CONSEIL

Judith Flynn
PRÉSIDENTE, WINNIPEG

Coralie Bryant
VICE-PRÉSIDENTE, WINNIPEG

Keith Bellamy
WINNIPEG

Jan Brancewicz
BRANDON

Liz Coffman
WINNIPEG

Michael Elves
WINNIPEG

Robert Freynet
SAINTE-ANNE

Suzanne Gillies
WINNIPEG

Lucien Loiselle
WINNIPEG

Brennan Manoakeesik
WINNIPEG

Duncan Mercredi*
WINNIPEG, *jusqu'à mai 2006*

Addie Penner
WINNIPEG

Pam Rebello
WINNIPEG

Dr. Lea Stogdale
WINNIPEG

Nola Wuttunee
WINNIPEG

PERSONNEL

Douglas Riske
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Georgie Aldrich
ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Michelle Beaudry
RÉCEPTIONNISTE/ADJOINTE DE COMMUNICATIONS
jusqu'à Novembre 06

Marian Butler
CONSULTANTE DE PROGRAMME
Arts Visuels, Film et Vidéo

Joel Crisp
ADMINISTRATEUR DE RÉSEAU

Jazz de Montigny
CONSULTANTE DE PROGRAMME
Arts autochtones et Danse
jusqu'à Decembre 06

Linda Eagleton
ADJOINTE AUX PROGRAMMES

Shirley Elias
CONSULTANTE DE PROGRAMME
Organismes et Musique
jusqu'à Jun 06

Darla Gauthier
COORDINATRICE DES COMMUNICATIONS

Debbie Gerard
RÉCEPTIONNISTE/ADJOINTE DE COMMUNICATIONS

Nora Heitmann
ADJOINTE AU DIRECTEUR

Sue Hemphill
CONSULTANTE DE PROGRAMME
Programmes de subventions aux liaisons communautaires et à l'accès
jusqu'à mai 06

Susan Israel
CONSULTANTE DE PROGRAMME
Théâtre Programme des artistes à l'école, et Tournées

Mary Lou McGurran
DIRECTRICE DES OPÉRATIONS

Dana Mohr
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS
jusqu'à avril 06

Erin O'Hara
CONSEILLÈRE EN POLITIQUES
jusqu'à aout 06

Kristen Pauch-Nolin
CONSULTANTE DE PROGRAMME
Liaisons communautaires et à l'accès, artistes en résidence dans la communauté et bourses d'études

Valerie Rentz
ADJOINTE AUX PROGRAMMES

Shirley Ruhr
ADJOINTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
jusqu'à novembre 06

Valerie Shantz
DIRECTRICE DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

Danielle Sturk
CONSULTANTE DE PROGRAMME
Danse et musique

Elly Wittens
ADMINISTRATRICE
DE LA COMPATABILITÉ

Joan Thomas
CONSULTANTE DE PROGRAMME
Lettres et éditions

Responsabilité de la Direction de Communiquer L'information Financière

La préparation des états financiers ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel est la responsabilité de la direction du Conseil des Arts du Manitoba.

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et, le cas échéant, en fonction du bon jugement et des estimations de la direction. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

La direction du Conseil des Arts du Manitoba a mis au point et applique un système de contrôles comptables internes qui fournit un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des données financières, ainsi qu'à l'exactitude des méthodes de comptabilité et à l'efficacité des mesures de protection de l'actif.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 ont été vérifiés par Magnus & Buffie conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs indique la portée de leur vérification ainsi que leur opinion concernant la présentation des données contenues dans les états financiers.

Par l'intermédiaire de son comité des vérifications, des finances et des ressources humaines, le Conseil assume la responsabilité de l'examen et de l'approbation des états financiers et du rapport annuel. Le comité des vérifications, des finances et des ressources humaines fait rapport au Conseil, qui approuve les états financiers et le rapport annuel avant leur publication.




Douglas Riske

DIRECTEUR GÉNÉRAL





Rapport des vérificateurs



Aux membres du Conseil –
Conseil des arts du Manitoba

Nous avons vérifié le bilan du Conseil des arts du Manitoba au 31 mars 2007 et les états des recettes et dépenses et les soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Magnus et Buffie
COMPTABLES AGRÉÉS

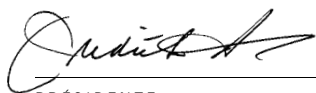
Le 24 mai 2007

État de la situation financière

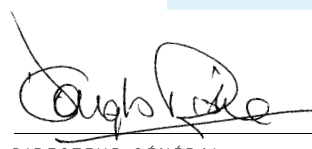
AU 31 MARS 2007

	FONDS DES SUBVENTIONS & DES PROGRAMMES	FONDS PASSERELLES	TOTAL 2007	TOTAL 2006
Actif				
Éléments d'actif à court terme				
Encaisse et placements à court terme (note 3)	\$560,689	\$0	\$560,689	\$118,523
Revenus sur les intérêts courus	14,452	0	14,452	13,850
Comptes débiteurs	39,217	0	39,217	61,703
Charges payées d'avance	16,823	0	16,823	96,662
	\$631,181	\$0	\$631,181	\$290,738
Subventions à recevoir de la province du Manitoba (note 11)	36,000	0	36,000	36,000
Subventions à recevoir de la province du Manitoba	4,000	0	4,000	15,000
Placements à long terme (note 4)	400,000	0	400,000	500,000
Instruments de musique	104,796	0	104,796	104,796
Oeuvres d'art	329,995	0	329,995	329,995
Immobilisations (note 5)	75,192	0	75,192	91,143
Soldes interfonds	(69,314)	69,314	0	0
Total de l'actif	\$1,511,850	\$69,314	\$1,581,164	\$1,367,672
Éléments de passif à court terme et soldes des fonds				
Éléments de passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	111,200	0	111,200	167,182
Engagements envers subventions et programmes	597,283	6314	603,597	444,246
	708,483	6314	714,797	611,428
Investissements (instruments de musique et œuvres d'art visuels)	434,791	0	434,791	434,791
	1,143,274	6314	1,149,588	1,046,219
Solde des fonds				
Investissements en immobilisations	75,192	0	75,192	91,143
Affectés en interne (note 7)	77,000	63,000	140,000	158,000
Sans restrictions	216,384	0	216,384	72,310
	368,576	63,000	431,576	321,453
Engagement relatif au contrat de location (note 8)				
Total des éléments de passif à court terme et des soldes des fonds	\$1,511,850	\$69,314	\$1,581,164	\$1,367,672

Approuvé au nom du Conseil



PRÉSIDENTE

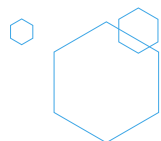


DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des recettes et dépenses

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007



	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	FONDS PASSERELLES	TOTAL 2007	TOTAL 2006
Recettes				
Province du Manitoba -				
Subvention de fonctionnement (note 9)	\$8,411,400	\$0	\$8,411,400	\$8,411,400
Province du Manitoba - Fonds passerelles	0	875,000	875,000	885,000
Province du Manitoba - Subvention à l'éducation	50,000	0	50,000	50,000
Revenu de placement	114,105	0	114,105	70,453
Autres recettes	39,002	0	39,002	45,972
	8,614,507	875,000	9,489,507	9,462,825
Dépenses				
ORGANISMES				
<i>Subventions annuelles et de fonctionnement</i>				
Écoles de formation artistique	151,000	0	151,000	149,500
Organismes de services aux artistes	179,900	0	179,900	125,900
Compagnies de danse	967,000	0	967,000	942,000
Organismes de musique	1,170,000	0	1,170,000	1,153,000
Compagnies de théâtre	1,602,000	0	1,602,000	1,647,000
Organismes d'arts visuels	813,000	0	813,000	789,000
Éditeurs de livres	255,500	0	255,500	255,900
Éditeurs de périodiques	207,500	0	207,500	207,000
	5,345,900	0	5,345,900	5,269,300
Subventions aux artistes en tournée	327,500	0	327,500	294,000
Subventions pour l'organisation d'activités	293,781	0	293,781	279,606
Subventions d'aide technique	0	0	0	35,000
Subventions spéciales	22,500	0	22,500	20,854
Gestion et gouvernance	0	70,429	70,429	0
	5,989,681	70,429	6,060,110	5,898,760
ARTISTES INDIVIDUELS (SUBVENTIONS)				
Perfectionnement professionnel	278,090	0	278,090	211,743
Création et production	911,498	0	911,498	790,080
Tournées	30,000	0	30,000	9,500
Arts autochtones	0	117,642	117,642	144,460
	1,219,588	117,642	1,337,230	1,155,783
DÉVELOPPEMENT DES ARTS				
Stages	305,667	0	305,667	337,650
Prix de distinction en arts	30,000	0	30,000	30,000
Stabilisation des arts	0	0	0	200,000
Projets spéciaux	44,192	0	44,192	36,070
Opportunités spéciales	108,296	0	108,296	0
Liaisons communautaires	0	119,636	119,636	113,779
Initiatives d'éducation artistique	0	(5,000)	(5,000)	20,000
Subvention au programme GénieArts	0	30,000	30,000	10,000
	488,155	144,636	632,791	747,499
	7,697,424	332,707	8,030,131	7,802,042
Mise en œuvre des programmes artistiques (Annexe)	571,989	122,805	694,794	828,465
	8,269,413	455,512	8,724,925	8,630,507
Dépenses administratives (Annexe)	670,892	0	670,892	690,689
	8,940,305	455,512	9,395,817	9,321,196
Annulation d'engagements	(16,433)	0	(16,433)	(36,465)
Dépenses totales	8,923,872	455,512	9,379,384	9,284,731
Excédent des revenus (dépenses) pour l'exercice	(309,365)	419,488	110,123	178,094

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

De la situation des soldes du fonds

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	FONDS GÉNÉRAL (NOTE 7)	PASSERELLES (NOTE 7)	TOTAL 2,007	TOTAL 2,006
Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	91,143	127,310	103,000	321,453	143,359
Excédent des revenus (dépendances) pour l'exercice	(26,259)	(283,106)	419,488	110,123	178,094
Accroissement des immobilisations	10,308	(10,308)	0	0	0
Transfert interfonds (note 7)	0	459,488	(459,488)	0	0
Soldes des fonds à la fermeture de l'exercice	75,192	293,384	63,000	431,576	321,453

Les notes afférentes aux états financiers

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

1. Compétences et objectifs

Le Conseil des Arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu de la Loi sur le Conseil des Arts dans le but «...d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art». Le Conseil est un organisme de bienfaisance (fondation publique) enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des plus importantes conventions comptables et pratiques de communications

- a) Base de la présentation des états financiers
Ces états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et co respondent aux conventions comptables énumérées dans les notes afférentes aux états financiers.
- b) Comptabilité par fonds
Les états financiers indiquent les activités des fonds suivants qui relèvent du Conseil :
 - i) Fonds des subventions et des programmes
Ce fonds fait état des activités liées aux versements des subventions et à l'administration des programmes dans le cadre des objectifs du Conseil, tel que le prévoit la Loi sur le Conseil des Arts.
 - ii) Fonds passerelle
Ce fonds a été mis en place en juin 1999 dans le but d'encourager les nouveaux projets en matière de développement et de pratique des arts, d'améliorer l'accès du public aux arts ainsi que les compétences administratives des organisations œuvrant dans le milieu. En outre, le programme a pour objet de favoriser la création de nouveaux partenariats, d'offrir un plus grand nombre de possibilités de perfectionnement professionnel et de participer à l'éducation des spectateurs. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, le cas échéant, est transféré au Fonds des subventions et des programmes. Le montant, déterminé par le Conseil, servira à réaliser des buts et objectifs similaires.
- c) Constatation des produits
Le Conseil a adopté la méthode comptable du report pour les recettes. Les recettes assujetties à des restrictions externes sont reportées et comptabilisées à titre de recettes dans le fonds pertinent pour l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les recettes libres de restrictions et celles avec restrictions internes, sont comptabilisées dans le fonds pertinent lorsque perçues ou à recevoir.
- d) Engagements pour subventions
Les coûts afférents aux subventions et aux engagements à l'égard des programmes sont comptabi-

lisés au chapitre des dépenses lorsque le Conseil les a officiellement approuvés et qu'il s'est engagé à les verser. Les engagements annulés qui figurent dans les états financiers correspondent aux annulations des dépenses de l'exercice précédent.

- e) Immobilisations
Les immobilisations sont indiquées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après la durée de vie estimative:
- | | |
|------------------------------------|----------|
| Mobilier et équipement de bureau | 5-10 ans |
| Matériel informatique et logiciels | 3 ans |
- f) Placements
Les placements sont présentés selon le moindre de deux montants – le prix coûtant ou la valeur marchande – si une diminution de la valeur marchande n'est pas temporaire.
- g) Instruments de musique et œuvres d'art
Les instruments de musique et les œuvres d'art sont indiqués dans le bilan comme des éléments d'actif au prix coûtant et donnent droit à un crédit de compensation dans les placements en instruments de musique et en œuvres d'art. La collection d'œuvres d'art a été réévaluée en 2005 et a maintenant une valeur marchande de 449 222\$.
- h) Instruments financiers
Les instruments financiers du Conseil des Arts du Manitoba comprennent l'encaisse, des sommes à recevoir, des placements, des comptes créditeurs, des charges à payer et des dépenses engagées mais non payées. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la valeur comptable de ces instruments correspond approximativement à valeur et que l'utilisation et tels instruments n'expose pas le Conseil à des risques importants d'intérêts, de monnaie ou de crédit qui découleraient de tels instruments financiers.
- i) Utilisation des estimations
Pour dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de certains éléments d'actif et de passif, à la date des états financiers, ainsi que sur certaines recettes et dépenses déclarées pendant l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent une encaisse de 57133\$ (2006 - 92 682\$) et des placements à court terme de 93 556\$ et de 410 000\$ respectivement (2006 - 25 841\$). Les placements à court terme arrivent à échéance les 15 juin 2007 et 2 mai 2007 respectivement.

4. Placements à long terme

	2007		2006	
	COÛT	MARCHÉ	COÛT	MARCHÉ
Obligations Manitoba Builder Échéance 15 juin 2007, rendement 3,8%)	200,000	204,997	200,000	205,097
Obligations Manitoba Hydro Échéance 15 juin 2011, rendement 4,0%)	100,000	105,736	200,000	202,018
Billets à moyen terme, échéance reportable et rendement croissant émis par la Banque Royale du Canada (rendement de 3,2 % à 4,25 %, échéance entre septembre 2006 et septembre 2010)	100,000	99,972	100,000	98,217
	400,000	410,705	500,000	505,332

5. Immobilisations

	2007		2006	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VAL. COMPT. NETTE	VAL. COMPT. NETTE
Mobilier et équipement de bureau	128,613	62,877	65,736	77,747
Matériel informatique et logiciels	258,148	248,692	9,456	13,396
	386,761	311,569	75,192	91,143

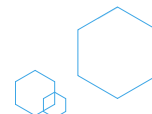
6. Œuvres d'art

Le Conseil des Arts du Manitoba a déménagé les œuvres de la Banque des arts visuels à la Art Gallery of Southwestern Manitoba. La Manitoba Foundation for the Arts a octroyé une subvention au Conseil des Arts du Manitoba pour appuyer la Art Gallery of Southwestern Manitoba dans l'entretien, l'entreposage et l'exposition de ces œuvres. Le Conseil et la Art . Gallery of Southwestern Manitoba sont en train de négocier les paramètres d'une entente sur la banque des arts visuels.

7. Transferts interfonds et soldes des fonds affectés en interne

En 2006, les membres du Conseil ont assujéti 140 000 \$ à des restrictions internes, ainsi:

	SUBVENTIONS & PROGRAMMES	FONDS PASSERELLES
Aide technique	20,000	
Allocation de fonds de capital	30,000	
Initiatives de promotion	10,000	
Contact (Développement des tournées)	17,000	
Examen du programme passerelles		18,000
Initiative d'éducation artistique		15,000
Services en français		20,000
Consultations		10,000
	<u>77,000</u>	<u>63,000</u>



Ces montants assujétiés à des restrictions internes ne peuvent pas être affectés à des buts sans restrictions sans l'approbation des membres du Conseil. De plus, un montant de 459 488 \$ (129 676 \$ en 2005) a été transféré du fonds Passerelles au fonds des subventions et des programmes afin de couvrir les décaissements pour les subventions aux artistes individuels et les subventions de développement artistique.

8. Engagement relatif au contrat de location

Le Conseil a signé, pour ses bureaux, un contrat de location qui vient à échéance le 31 mars 2012. Le loyer annuel de base est de 112 774 \$ en 2007. Selon les prévisions, il sera de 113 084 \$.en 2007. Le loyer ne tient pas compte de la clause d'indexation s'appliquant aux taxes, aux primes d'assurance, aux services publics et aux frais d'entretien de l'immeuble. est de 112 774 \$ en 2007. Selon les prévisions, il sera de 113 084 \$.en 2007. Le loyer ne tient pas compte de la clause d'indexation s'appliquant aux taxes, aux primes d'assurance, aux services publics et aux frais d'entretien de l'immeuble.

9. Entente de financement

L'entente de financement conclue avec la Province du Manitoba fixe les conditions générales de financement pour une période de cinq ans, qui s'est terminée le 31 mars 2000. Au cours de la période, le Conseil pouvait conserver un montant de 1 000 000 \$ en produits accumulés. Tout montant supérieur à 1 000 000 \$ à l'exception des fonds exemptés vertu de l'entente de financement, aurait été remis sur demande à la Province du Manitoba. D'après la présente entente de financement, il n'y avait pas de montant à rembourser à la Province. Au 31 mars 2007, le Conseil négociait avec la Province du Manitoba les dispositions d'une nouvelle entente de financement.

10. Régime de retraite

Les employés admissibles du Conseil sont inscrits à la Caisse de retraite de la fonction publique du Manitoba. Le Conseil participe sur une base de capitalisation intégrale, et ses cotisations de 9620 \$ (13 645 \$ en 2006) représentent l'ensemble de ses obligations pour l'exercice.

11. Indemnités de départ

Depuis le 31 mars 1999, le Conseil, à titre d'organisme de la Couronne, est tenu d'inscrire tout élément du passif lié à des indemnités de départ. La Province du Manitoba reconnaît un passif d'ouverture payable depuis le 1er avril 1998 (36 000 \$) aux organismes de la Couronne. Tout changement ultérieur aux indemnités de départ sera la responsabilité du Conseil. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007, le Conseil a inscrit un montant de 30 254 \$ (25 163 \$ en 2006). Cette indemnité figure dans les créditeurs et charges à payer.

12. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas inclus dans les états financiers, le Conseil ayant déterminé que l'état des flux de trésorerie peut être établi rapidement en consultant les autres états financiers.

13. Dépendance économique

Une portion importante des recettes totales du Conseil provient de la Province du Manitoba sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

Tableau des Dépenses Administratives

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

FONDS DES SUBVENTIONS & PROGRAMMES

	2007 TOTAL	2006 TOTAL
Salaires et avantages sociaux	\$426,854	\$415,525
Réunions du Conseil	56,961	54,270
Loyer	56,024	56,429
Amortissement	26,259	26,065
Fournitures de bureau, imprimerie et papeterie	12,086	24,258
Poste, messagerie et téléphone	15,229	17,387
Dépenses et frais de déplacement du personnel	23,441	18,486
Assurances et di+A38vers	7,797	8,168
Honoraires professionnels	29,278	48,462
Réparations et entretien de l'équipement	1,963	3,414
Total des dépenses administratives	\$655,892	\$672,464
Autres dépenses administratives (Administration de la Banque des arts visuels)	\$15,000	\$18,225
	\$670,892	\$690,689

Tableau de mise en œuvre des Programmes Artistiques

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	FONDS DES SUBVENTIONS & PROGRAMMES	FONDS PASSERELLES	2007 TOTAL	2006 TOTAL
Salaires et charges sociales	\$371,548	\$95,978	\$467,526	\$601,115
Honoraires et dépenses des jurés	72,889	8,559	81,448	78,990
Loyer	47,670	9,080	56,750	57,899
Communications	40,296	1,223	41,519	41,139
Promotion des arts	530	0	530	6,789
Consultations avec la communauté	6,648	186	6,834	16,280
Dépenses et frais de déplacement du personnel	3,117	5,359	8,476	12,376
Poste, messagerie et téléphone	7,032	2,245	9,277	9,523
Fournitures de bureau	1,058	175	1,233	2,481
Développement des tournées	20,393	0	20,393	0
Divers	808	0	808	1,873
	\$571,989	\$122,805	\$694,794	\$828,465